

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-1647

présenté par

Mme Youssouffa, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

I. – Après la troisième phrase du I de l'article 199 *undecies* B, il est inséré une phrase ainsi rédigée :
« Ce seuil de chiffre d'affaires est remonté à 20 millions d'euros à compter du 1^{er} janvier 2024. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clos est inférieur à 10 millions d'euros peuvent bénéficier de la défiscalisation outre-mer visée à l'article 199 *undecies* B.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur doivent obligatoirement recourir au crédit d'impôt visé à l'article 244 quater W introduit par la loi de finances pour 2014. La mise en place de ce dispositif devait initialement s'accompagner de mesures permettant le préfinancement de l'aide fiscale. Mais les établissements financiers n'ont pas souhaité s'engager significativement dans la mise à disposition des fonds, ou lorsqu'ils l'ont fait, c'était en faveur des entreprises dont les fondamentaux économiques permettaient d'accorder des concours dans le cadre habituel de leurs interventions.

Le remboursement du crédit d'impôt est souvent assez long à obtenir. Au-delà d'un certain montant, la décision relève d'une chaîne de décisions qui entraîne des délais s'allongeant jusqu'à 18 mois, ce qui est contreproductif pour le financement de l'investissement outre-mer.